

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Abderrazak GABSI et Abderrazak SOUEI.

Société Tunisienne de Banque

BILAN CONSOLIDÉ Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2025	2024	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	6.1	131 001	161 442	(30 441)	(18,9%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	6.2	1 281 434	707 853	573 581	81,0%
AC3 - Créances sur la clientèle	6.3	8 611 517	9 741 808	(1 130 291)	(11,6%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	6.4	459 927	629 559	(169 632)	(26,9%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	6.5	4 608 604	3 325 900	1 282 704	38,6%
AC5b - Titres mis en équivalence	6.6	125 294	114 794	10 500	9,1%
AC6 - Valeurs immobilisées	6.7	167 414	168 671	(1 257)	(0,7%)
Actif d'impôt différé *	6.8	128 209	151 737	(23 528)	(15,5%)
AC7 - Autres actifs *	6.9	363 050	409 656	(46 606)	(11,4%)
Total des actifs		15 876 450	15 411 420	465 030	3,0%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	6.10	16 351	511 665	(495 314)	(96,8%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	6.11	337 487	432 108	(94 621)	(21,9%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	6.12	12 293 016	11 188 788	1 104 228	9,9%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	6.13	482 067	558 219	(76 152)	(13,6%)
PA5 - Autres passifs *	6.14	733 518	825 125	(91 607)	(11,1%)
Total des passifs		13 862 439	13 515 905	346 534	2,6%
Intérêts Minoritaires *	6.15	417 650	373 153	44 497	11,9%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	6.16	776 875	776 875	-	-
CP3 - Réserves consolidés *	6.16	770 334	659 920	110 414	16,7%
CP4 - Actions propres		(9 591)	(5 536)	(4 055)	(73,2%)
CP7 - Résultat consolidé *	6.16	58 743	91 103	(32 360)	(35,5%)
Total des Capitaux propres	6.16	1 596 361	1 522 362	73 999	4,9%
Total des capitaux propres et passifs		15 876 450	15 411 420	465 030	3,0%

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2025	2024	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données		1 375 074	1 459 462	(84 388)	(5,8%)
HB2 - Crédits documentaires		796 345	644 931	151 414	23,5%
Total des passifs éventuels	7.1	2 171 419	2 104 393	67 026	3,2%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés		210 418	93 094	117 324	126,0%
HB5 - Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés	7.2	210 444	93 120	117 324	126,0%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues (*)		5 336 755	5 353 992	(17 237)	(0,3%)
Total des engagements reçus	7.3	5 336 755	5 353 992	(17 237)	(0,3%)

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité.

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2025	2024	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	8.1	891 914	961 241	(69 327)	(7,2%)
PR2 - Commissions (en produits)	8.2	138 466	148 664	(10 198)	(6,9%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8.3	86 265	83 155	3 110	3,7%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	8.4	356 585	234 966	121 619	51,8%
Total produits d'exploitation bancaire		1 473 230	1 428 026	45 204	3,2%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	8.5	(714 810)	(724 102)	9 292	1,3%
CH2 - Commissions encourues		(14 997)	(14 588)	(409)	(2,8%)
Total charges d'exploitation bancaire		(729 807)	(738 690)	8 883	1,2%
Produit Net Bancaire		743 423	689 336	54 087	7,8%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	8.6	(251 493)	(185 730)	(65 763)	(35,4%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	8.7	3 635	2 116	1 519	71,8%
PR7 - Autres produits d'exploitation	8.8	19 722	26 422	(6 700)	(25,4%)
CH6 - Frais de personnel	8.9	(259 499)	(256 080)	(3 419)	(1,3%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	8.10	(110 273)	(105 675)	(4 598)	(4,4%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(17 499)	(19 000)	1 501	7,9%
Résultat d'exploitation		128 016	151 389	(23 373)	(15,4%)
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(10 711)	(8 308)	(2 403)	(28,9%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	8.11	22 332	22 077	255	1,2%
CH11 - Impôt sur les bénéfiques (*)	8.12	(49 873)	(44 115)	(5 758)	(13,1%)
Résultat des activités ordinaires		89 764	121 043	(31 279)	(25,8%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(3 911)	(5 636)	1 725	30,6%
Résultat net de l'exercice (*)		85 853	115 407	(29 554)	(25,6%)
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat *		27 110	24 304	2 806	11,5%
Résultat Net consolidé de l'exercice (*)		58 743	91 103	(32 360)	(35,5%)

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité.

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : Mille Dinars)

	Notes	2025	2024	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 006 084	1 248 148	(242 064)	(19,4%)
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(723 085)	(738 549)	15 464	2,1%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		24 900	28 707	(3 807)	(13,3%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		860 932	505 434	355 498	70,3%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 096 396	1 170 543	(74 147)	(6,3%)
Acquisitions / cessions des titres de placement		130 308	(96 419)	226 727	235,1%
Sommes versées au personnel et créiteurs divers (*)		(431 321)	(281 269)	(150 052)	(53,3%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (*)		126 346	(21 598)	147 944	685,0%
Impôt sur les bénéfices (*)		(50 508)	(51 988)	1 480	2,8%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation(*)	9.1	2 040 052	1 763 009	277 043	15,7%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		346 015	216 933	129 082	59,5%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 170 833)	(1 142 949)	(27 884)	(2,4%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(16 567)	(18 036)	1 469	8,1%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	9.2	(841 385)	(944 052)	102 667	10,9%
Activités de financement					
Emissions /Remboursement d'emprunts		(75 316)	(86 418)	11 102	12,8%
Emissions /Remboursement des ressources spéciales		2 107	10 735	(8 628)	(80,4%)
Dividendes versés et autres distributions		(9 855)	(10 035)	180	1,8%
Remboursement dotation de l'Etat *		(37 000)	(40 000)	3 000	7,5%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements(*)	9.3	(124 119)	(125 718)	1 599	1,3%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		1 074 548	693 239	381 309	55,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 142)	(697 381)	693 239	99,4%
			-		
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	9.4	1 070 406	(4 142)	1 074 548	25942,7%

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31 décembre 2025

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

NOTE 1 - PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe STB se compose de la banque, société mère, 16 sociétés filiales et 5 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, bancaires et autres services. Le Groupe est présenté au 31/12/2025 comme suit :

STB : Société Tunisienne de Banque Etablissement de crédit, Banque Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis - Tunisie	
Services financiers	
STB SICAR Immeuble Sawarby-Centre Urbain NORD-1003 Tunis	STB INVEST IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
STB FINANCE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Avenue Habib Bourguiba-Immeuble Africa -1000 Tunis
STB MANAGER IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'INVESTISSEUR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	SICAV L'EPARGNANT STB, Rue Hédi NOUIRA – 1001 TUNIS
SICAV AVENIR IMMEUBLE STB-34, rue Hédi KARRAY-1004 El Menzah	
Services bancaires	
TUNISIAN FOREIGN BANK 19, rue des Pyramides 75001 Paris	SONI BANK AVENUE DE LA MAIRIE NIAMEY NE 0891, Ave de l'Africa, Niamey, Niger
Autres services	
GEVE C/O Immeuble STB Rue Hédi NOUIRA 1001 Tunis	SOCIETE ACTIVHOTELS C/O Immeuble STB Med V - 1001 Tunis
STB MOYENS GENERAUX 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis	STB SECURITE ET GARDIENNAGE 1, Rue des Entrepreneurs - 1001 Tunis
ED-DKHILA 25, Avenue Jean Jaurès-1002 Tunis	STCV VERITAS BP 728, Les Berges du Lac, 1080 LES BERGES DU LAC Tunis
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE 31, Avenue de Paris, 1002 Tunis	SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE INDUSTRIELLE DU CENTRE
Hôtel d'entreprises, Pôle industriel "EL FEJJA" 1153 Mornaguia La Mannouba	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie MGERT 132 bis Rue DE LA CHIMIE, Sidi Rezig

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 152 agences, 212 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2025 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	154 729 318	773 647	99,6%
L'État Tunisien	111 189 331	555 947	71,6%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,8%
Personnes Morales Privées	11 596 137	57 981	7,5%
Rachat de la Banque de ses Titres	1 883 762	9 419	1,2%
Personnes Physiques	11 651 627	58 258	7,5%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	645 682	3 228	0,4%
Personnes Morales	525 526	2 628	0,3%
Personnes Physiques	120 156	601	0,1%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,0%

NOTE 2 - RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe STB sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, des Normes Comptables Tunisiennes, notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999, ainsi que des Normes Comptables Techniques n°35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

NOTE 3 - BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la STB et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- PRINCIPES DE CONSOLIDATION

3.1.1- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les sociétés intégrées globalement sont les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;

- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres comprennent le montant à la date du regroupement d'origine, calculé selon NC38, relative aux regroupements d'entreprises et la part des minoritaires dans les mouvements des capitaux propres depuis la date du regroupement ;
- Les soldes intra- groupe et transactions intra- groupe et les profits latents en résultant sont éliminés de manière réciproque. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré ;
- Les différences temporaires qui proviennent de l'élimination des profits et des pertes latents résultant de transactions intragroupe sont traitées selon les règles comptables relatives à l'impôt sur les résultats.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les entreprises sur lesquelles le groupe n'exerce qu'une influence notable. Le groupe exerce une influence notable d'une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires pour des modifications dues à des variations des capitaux propres de l'entreprise détenues qui n'ont pas été incluses dans l'état de résultat.

Ainsi, la valeur des titres de participations seront substituées par la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mises en équivalence.

3.1.2 - Règles spécifiques à la consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la STB est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe STB. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe STB.

*** Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe STB est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

* **Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Pour les lots de créances cédées à la société STRC (lots 2017-2018-2019-2020-2021-2022-2023-2024-2025), il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

* **Retraitement des fonds gérés**

Les encours des fonds gérés par les SICAR sont remplacés par les emplois effectués sur ces fonds et ce conformément aux états financiers de chaque fond, ainsi les provisions sur fonds gérés sont reclassées en provisions et résultats sur les dits emplois.

* **Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisées.

* **Ecarts de première consolidation**

L'écart de première consolidation est la différence au moment de l'acquisition entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée. Cet écart se décompose entre écart d'évaluation correspondant au plus ou moins-values latentes sur les actifs ainsi que l'écart d'acquisition qui correspond au Goodwill positif ou négatif.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en tant que tels parmi les immobilisations incorporelles en actif. Les écarts d'acquisition déterminés ont été amortis linéairement sur une période de 5 ans.

* **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* **Traitement des pertes revenant aux minoritaires**

Dans le cas où les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

* **Déconsolidation**

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils

représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour leur valeur nominale.

3.2.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.2.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2025 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.2.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement, leur montant s'élève au 31/12/2025 à 130 994 mDT.

3.2.5 - Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

3.2.6 - Impact de l'application de la loi 2024-41

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Aout 2024 portant amendement du code de commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5, applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts

contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits des clients ayant présenté des demandes d'abattement est de 172,610 millions de dinars au 31-12-2025.

En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2025, s'élève à 10 millions de dinars a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence.

L'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir au titre de l'exercice 2026 tenant compte de l'ensemble des contrats éligibles serait de 9,351 millions de dinars.

3.3 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.3.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité du Groupe ;
- Les titres à revenus fixes acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par le Groupe avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.

- ▀ La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur du marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- ▀ Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- ▀ Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.3.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- ▀ **Les titres de transactions** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- ▀ **Les titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.4 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à le circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.5 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.6 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, la STB tient une comptabilité multidevise. Ainsi, les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité de chacune des devises correspondantes et sont converties en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31 décembre 2025.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2025.

3.7 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.8 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par le Groupe se détaillent comme suit :

Immeubles	2%
Matériel de transport	20%
Mobilier et Matériel de bureau	10% 15%
Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	20%* 10%
Matériel informatique	15% 33%*
Logiciels informatiques	33%
Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er janvier 2008.

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.9- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la STB pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend

en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la STB envers son personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.10- Charge d'impôt

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigés par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatations comptable et la date d'imposition fiscale.

NOTE 4 - Périmètre de consolidation

4.1 Présentation du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la STB exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation ainsi que les secteurs d'activité et les pays de résidence de chaque société se présentent comme suit :

Sociétés Consolidées	Désignation	Pole D'activité	Pays
1. STB BANK (Société Mère)	STB	Etabl. de crédit	Tunisie
2. STB Invest	STB Invest	Etabl. Financiers	Tunisie
3. STB Manager	STB Manager	Etabl. Financiers	Tunisie
4. STB Finance	STB Finance	Etabl. Financiers	Tunisie
5. STB SICAR	STB SICAR	Etabl. Financiers	Tunisie
6. L'immobilière De L'avenue	Imm. Avenue	Service	Tunisie
7. Sté Tun. Recouvr. Des Créances "STRC"	STRC	Etabl. Financiers	Tunisie
8. Société La Générale Des Ventes	Gève	Service	Tunisie
9. Société Ed Dkhila	Ed-dkhila	Service	Tunisie
10. Société Activhotels	Activhotels	Service	Tunisie
11. Sicav L'investisseur	Sicav Invest	Etabl. Financiers	Tunisie

12. Sicav L'avenir	Sicav Avenir	Etabl. Financiers	Tunisie
13. Sicav Epargne Obligataire	Sicav Oblig	Etabl. Financiers	Tunisie
14. Sicav Epargnant	Sicav Epargnant	Etabl. Financiers	Tunisie
15. Tunisian Foreign Bank Ex « U.T.B»	TFB	Etabl. de Crédit	France
16. Ste Moyens Généraux	STBMG	Service	Tunisie
17. Magasins Généraux Et Entrepôts Réels De Tunis	MGERT	Service	Tunisie
18. S.T.C Veritas	STCV	Service	Tunisie
19. Soni Bank	Sonibank	Etabl. de Crédit	Niger
20. S.P.C.M "EL Fejja"	EL Fejja	Service	Tunisie
21. SOPIC	SOPIC	Service	Tunisie
22. STB Sécurité Et Gardiennage	STBSG	Service	Tunisie

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère, 21 entités au 31 décembre 2025 :

- 16 filiales traitées par intégration globale ;
- 5 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les pourcentages de contrôle, les pourcentages d'intérêt du groupe ainsi que les méthodes de consolidation de chaque entité du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Sociétés consolidables	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe		
	2025	2024	Var %	2025	2024	2025	2024	Var %
STB	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,99%	99,99%	0,00%
STB INVEST	96,88%	96,88%	0,00%	IG	IG	96,56%	96,56%	0,00%
STB MANAGER	99,99%	99,99%	0,00%	IG	IG	99,54%	99,54%	0,00%
STB FINANCE	96,71%	96,71%	0,00%	IG	IG	95,95%	95,95%	0,00%
STB SICAR	99,50%	99,50%	0,00%	IG	IG	98,88%	98,88%	0,00%
IMM. AVENUE	99,90%	99,90%	0,00%	IG	IG	99,31%	99,31%	0,00%
STRC	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,81%	99,81%	0,00%
GEVE	50,00%	50,00%	0,00%	IG	IG	50,00%	50,00%	0,00%
EDDKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	IG	IG	67,64%	67,64%	0,00%
ACTIVHOTELS	100,00%	100,00%	0,00%	IG	IG	99,95%	99,95%	0,00%
SICAV INVEST	80,27%	78,59%	1,67%	IG	IG	78,72%	77,08%	1,64%
SICAV AVENIR	98,23%	98,22%	0,01%	IG	IG	97,63%	97,62%	0,01%
SICAV OBLIG	12,15%	5,91%	6,24%	IG	IG	10,85%	3,55%	7,30%
SICAV EPARGNANT	10,85%	8,55%	2,30%	IG	IG	4,77%	3,99%	0,78%
TFB	49,99%	49,99%	0,00%	MEE	MEE	49,99%	49,99%	0,00%
STBMG	99,98%	99,98%	0,00%	IG	IG	97,96%	97,96%	0,00%
MGERT	49,99%	49,99%	0,00%	IG	IG	49,99%	49,99%	0,00%
STCV	27,06%	27,06%	0,00%	MEE	MEE	27,05%	27,05%	0,00%

SONIBANK	25,00%	25,00%	0,00%	MEE	MEE	25,00%	25,00%	0,00%
SCIMB	0,00%	19,96%	-19,96%	NI	MEE	0,00%	19,96%	-19,96%
ELFEJJA	20,00%	20,00%	0,00%	MEE	MEE	20,00%	20,00%	0,00%
SOPIC	35,00%	0,00%	35,00%	MEE	NI	34,93%	0,00%	34,93%
STBSG	99,95%	99,95%	0,00%	IG	IG	97,91%	97,91%	0,00%

IG : intégration globale

MEE : Mise en équivalence

NI : Non intégrée

4.1.1- Traitements particuliers

Consolidation des comptes de la TUNISIAN FOREIGN BANK -TFB- : le pourcentage de contrôle du groupe de la STB dans la TFB a été arrêté au 31 décembre 2025 à 49,99%. Cependant, la TFB a été consolidé par la méthode de mise en équivalence étant donné que la STB estime qu'elle ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ladite société.

4.2 - Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Sont exclus du périmètre de consolidation du groupe STB, 43 sociétés pour les motifs présentés ci-dessous :

- Les sociétés en liquidation ou en situation compromise :

Ordre	Raison Sociale
1	SKANES PALACE INTERNATIONAL
2	AFRICA SOUSSE
3	STE TOURISTIQUE AIN DRAHAM "HOTEL NOUR EL AIN"
4	EL MARASSI
5	STE D'ANIMATION ET DE LOISIRS PARADISE PARK (H PHEDRA)
6	STE D'ETUDES ET DE DEV. HAMMAMET SUD "SEDHS"
7	STE D'ET. DEVPT AUDIO-VISUEL DE TSIE "SEDAT"
8	STE DES IND. METALLURGIQUES "SIMET"
9	CIE MED. DE TOURISME "HOTEL DALIA"
10	IMACO
10	STIA
11	LA BANQUE FRANCO-TUNISIENNE BFT
13	KURIAT PALACE
14	STE HOTEL YOUNES
15	SOCIETE D'ANIMATION ET TOURISME SAHARIEN ATS HOTEL LES DUNES A NEFZAOUA-KEBILI

- Les sociétés en veilleuses :

Ordre	Raison Sociale
1	COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND KORBOUS
2	STE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
3	STE D'ET. & DE DEVPT "ZOUARAA"
4	STE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE KEBILI "SOCIK"
5	CIE DE DEVELOPPEMENT "LELLA HADHRIA"
6	OPTIMA SICAR
7	S.H.T. LES BERGES 2000 "Hôtel l'Atrium"
8	COPRAT HAMMAMET GARDEN HOTEL
9	STE HOTELIERE "BEL AIR" (EN VEILLEUSE)
10	CIE HOTELIERE DES CENTRES VILLES (HOTEL ANDALOUS)
11	Sté d'Etudes et de Prom. Tque " Hôtel Mariqueen "JERBA MARITIM
12	STE DE PROMOTION TOURISTIQUE LES CYCLAMENS
13	STE RAMLA TOZEUR

- Les sociétés dont les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 sont indisponibles :

Ordre	Raison Sociale
1	SIDCO SICAR
2	CIE TQUE ARABE « CTA » (MARINA MONASTIR)
3	STE DE DEV.ECO. DE KASSERINE SODEK-SICAR
4	STE TANIT INTERNATIONAL
5	MARINA HAMMAMET
6	SOPINO
7	SED SOUSSE NORD
8	STE TOURISME & ANIMATION "RAIS CLUB"
9	STE D'ANIMATION TOURISTIQUE BISAT SA
10	STE HOTEL BYZANCE
11	S.C.I " LA MAISON DU BANQUIER"
12	STE BLEDI

- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée :

Ordre	Raison Sociale
1	STE D'ACTIVITE TQUE "HOTEL ZODIAC"
2	STE INTLE DE GEST. HOT. "H. BYBLOS"
3	STE HOTELIERE «DAR DHIAFA » TROPICANA CLUB

NOTE 5 - FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

5.1 - Comptabilité multidevises chez la société mère

Au cours de l'exercice 2025, la Banque a procédé à la mise en place d'un système de comptabilité multidevises, avec l'assistance d'un cabinet externe, afin de se conformer aux normes comptables NC 22 « Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires » et NC 23 « Opérations en devises dans les établissements bancaires ».

La mise en place d'une comptabilité multidevises a entraîné la constatation de certains écarts dans la valorisation et la comptabilisation des opérations en devises, liés aux anciennes procédures de traitement.

Le solde compensé des écarts s'élève à 2,452 millions de dinars et se présente comme suit :

Ecart	Montant	Rubrique
Écarts débiteurs	54 790	AC7
Écarts créditeurs	-52 338	AC7
Solde en mille dinars	2 452	AC7

5.2 - Apurement des suspens BCT et correspondants (Ledger et Nostro) chez la société mère

Au cours de l'exercice 2025, la Banque a procédé à l'apurement d'anciens suspens BCT et correspondants (Ledger et Nostro), à la suite d'une mission confiée à un cabinet externe et validée par le Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2026.

Les travaux d'apurement des suspens ont été effectués sur la base de l'ensemble des informations disponibles et des règles juridiques de prescription.

L'impact de ces opérations se résume comme suit :

- Un impact négatif sur le résultat de l'exercice de 9,720 millions de dinars.
- L'utilisation de provisions antérieurement constituées pour un montant de 25,760 millions de dinars, notamment par imputation directe au résultat de l'exercice.

Certains apurements, totalisant 7,990 millions de dinars, relatifs à des suspens assimilés à des saisies arrêts, ont été imputés sur des comptes d'actifs provisionnés en totalité à la date de clôture.

Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (TND et devises) et des comptes correspondants (Nostro), arrêtés au 31 décembre 2025, font apparaître des suspens résiduels anciens, comme suit :

Description	Débit	Crédit
BCT (TND et devises)	24 936	39 653
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	16 828	5 482
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	8 108	34 171
Correspondants (Nostro)	20 792	35 093
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	8 680	10 894
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	12 112	24 199
Total en mille dinars	45 728	74 746

5.3 - Inventaire physique des immobilisations et rapprochement avec les données comptables chez la société mère

Au cours de l'exercice 2025, la Banque a mandaté un cabinet externe spécialisé afin de réaliser un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations et le rapprochement avec les données comptables.

À la date de clôture, les travaux réalisés couvrent 85,7 % de la valeur brute et 95,1 % de la valeur comptable nette et un rapport préliminaire a été établi et communiqué à la Banque. La Banque a pris en compte lors de l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, les résultats présentant un impact significatif sur la valeur des immobilisations.

Les principaux ajustements et constats se détaillent comme suit :

- Ajustements à la baisse de la valeur des immobilisations par la constatation d'une provision d'un montant de 4,056 millions de dinars.
- Ajustements à la hausse des amortissements d'un montant 605 mille dinars.
- La reprise de provisions antérieurement constituées pour un montant de 6,549 millions de dinars.

5.4 - Engagements hors bilan chez la société mère

Au 31 décembre 2025, la Banque a réalisé un inventaire physique des garanties couvrant de manière quasi exhaustive l'ensemble des sûretés détenues. Toutefois, une partie des garanties hypothécaires relatives aux créances saines 0 et 1 demeure en cours de validation. Par conséquent, ces garanties n'ont été intégrées ni dans le tableau des engagements déclaré à la Banque Centrale de Tunisie (BCT), ni dans les engagements hors bilan.

Ces garanties seront progressivement validées dans le cadre du projet de « Fiabilisation et contrôle des garanties », et seront incluses alors dans le tableau des engagements à déclarer à la BCT ainsi que dans les engagements hors bilan, après validation par les structures habilitées, au sein de la Banque.

Par ailleurs, des travaux complémentaires d'analyse et d'apurement sont actuellement en cours afin de fiabiliser les autres composantes des engagements hors bilan, incluant notamment les crédits documentaires, les cautions et les avals, qui ne sont pas justifiés de manière exhaustive et présentent des soldes anciens.

L'incidence de ces ajustements sur les états financiers futurs sera évaluée et reflétée conformément aux exigences réglementaires ainsi qu'aux normes comptables en vigueur.

5.5 – Retraitements des données pour les besoins de la comparabilité :

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2025, des retraitements ont été effectués pour l'exercice clos 2024, et se détaillent comme suit :

	En millier de dinars			
Rubrique	Solde publié au 31-12- 2024	Impact retraitement société mère	Modification comptable groupe liée à l'impôt différé	Solde après retraitement au 31-12-2024
Bilan				
Actif d'impôt différé	48 894		102 843	151 737
AC7 - Autres actifs	374 420	35 236		409 656
PA5 - Autres passifs	789 889	35 236		825 125
Intérêts Minoritaires	373 125		28	373 153
CP3 - Réserves consolidés	544 904		115 016	659 920
CP7 - Résultat consolidé	103 304		(12 201)	91 103
Etat de résultat				
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(31 925)		(12 190)	(44 115)
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	(24 293)		(11)	(24 304)

5.6 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée, le montant de la provision au 31 décembre 2024 s'élève à 43 179 mDT.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La cour d'appel de Tunis en sa qualité de cour de renvoi, par son arrêt n°1.519 rendu en date du 09/07/2024 a confirmé le jugement de 1ère instance n°41.842 daté du 29.10.2015 disposant la condamnation de la banque à restituer les bons de caisse en question ou à défaut à régler 7 millions de Dollars outre le montant des intérêts de retard à partir du 28/01/2014.

Par conséquent, la banque a saisi, en date du 26/07/2024, deux avocats chargés de la représenter dans le cadre de la présente affaire et de défendre ses intérêts, afin de dépêcher la rédaction du dit arrêt, et de de formuler un nouveau pourvoi en cassation, tout en œuvrant pour l'obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation du montant de la condamnation.

Suite à la notification à la banque en date du 30.12.2024, de l'arrêt susvisé, rendu par la cour d'appel de Tunis en date du 09.07.2024 en sa qualité de cour de renvoi, la banque a chargé les deux avocats chargés de la présente affaire, de formuler un nouveau pourvoi en cassation, pour obtenir son infirmation, tout en présentant une demande d'obtention d'un sursis à son exécution.

La Cour de cassation a rendu le 30/04/2025 un arrêt ayant cassé et renvoyé l'arrêt d'appel n° 10648/1519 en notre faveur.

La banque n'a pas été assignée à une audience par devant la cour d'appel en sa qualité de cour de renvoi jusqu'à ce jour.

5.7 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2024.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 98 818 millions de dinars dont 20 562 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

5.8- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2025 est de 31 492 mdt.

NOTE 6 - NOTE RELATIVE AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

6.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 131 001 mDT au 31/12/2025 contre 161 442 mDT au 31/12/2024, soit une diminution de 30 441 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
CAISSE	109 018	82 220	26 798	32,6%
Caisse en Dinars	100 183	71 638	28 545	39,8%
Caisse en devises	13 879	13 916	(37)	(0,3%)
Provisions sur caisses dinars et devises * (1)	(5 044)	(3 334)	(1 710)	(51,3%)
BCT	21 465	78 079	(56 614)	1
BCT en Dinars	2 059	(2 461)	4 520	183,7%
BCT en devise	19 406	80 540	(61 134)	(75,9%)
CCP	552	552	-	-
TGT	4	629	(625)	(99,4%)
Provisions sur CCP ET TGT *	(38)	(38)	-	-
Total	131 001	161 442	(30 441)	(18,9%)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

(1) Les provisions sur caisses dinars et devises se présentent comme suit :

Libellé	Provision 2024	Reprises	Dotation	Reclassement	Provision 2025
Caisse en dinars	(2 743)	-	(1 680)	(29)	(4 452)
Caisse en devises	(592)	-	-	-	(592)
Total	(3 334)	-	(1 680)	(29)	(5 044)

6.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 1 281 434 mDT au 31/12/2025 contre 707 853 mDT au 31/12/2024.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	110 628	72 146	38 482	53,3%
Comptes courants des banques résidentes	5 682	14 310	(8 628)	(60,3%)
Comptes courants des banques non-résidentes	104 945	57 835	47 110	81,5%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1	-	-
Prêts aux établissements financiers	1 150 498	592 519	557 979	94,2%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	425 099	180 099	245 000	136,0%
Prêts sur le marché monétaire en Devises	725 399	412 420	312 979	75,9%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 739)	(1 898)	159	8,4%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	21 000	44 919	(23 919)	(53,2%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	21 000	29 325	(8 325)	(28,4%)
Créances sur les organismes financiers spécialisés (TUNIS RE)	-	15 594	(15 594)	(100,0%)
Créances rattachés	1 047	167	880	526,9%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	162	24	138	575,0%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	885	143	742	518,9%
Total	1 281 434	707 853	573 581	81,0%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Non éligibles aux refinancements de la BCT	1 281 434	707 853	573 581	81,0%
Total	1 281 434	707 853	573 581	81,0%

Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire

Description	2025	2024	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	1 281 434	707 853	573 581	81,0%
Total	1 281 434	707 853	573 581	81,0%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	110 627	-	-	-	110 627
Comptes courants des banques résidentes	5 682	-	-	-	5 682
Comptes courants des banques non-résidentes	104 944	-	-	-	104 944
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	1 013 586	136 912	-	-	1 150 498
Prêts sur le marché monétaire en dinars	425 099	-	-	-	425 099
Prêts sur le marché monétaire en devises	588 487	136 912	-	-	725 399
Provisions sur prêts interbancaires	(1 739)	-	-	-	(1 739)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	21 000	-	-	-	21 000
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	-	-	-	-	-
Créances rattachés	359	689	-	-	1 048
Total	1 143 833	137 601	-	-	1 281 434

6.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2025 et 2024 se présente comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Comptes courants débiteurs	933 697	951 220	(17 523)	(1,8%)
Crédits sur ressources spéciales	116 954	138 754	(21 800)	(15,7%)
Les créances prises en charge par l'État	1 185	1 185	-	-
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	88 608	88 608	-	-
Autres concours à la clientèle	9 569 002	10 403 103	(834 101)	(8,0%)
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	-
Créances rattachées	57 732	74 800	(17 068)	(22,8%)
Créances bancaires détenues par la STRC	1 286 901	1 232 884	54 017	4,4%
Autres crédits sur ressources spéciales	79 092	72 609	6 483	8,9%
Total brut	12 141 699	12 971 691	(829 992)	(6,4%)
Provisions	(2 713 749)	(2 456 921)	(256 828)	(10,5%)
Provisions sur comptes courants	(180 826)	(150 456)	(30 370)	(20,2%)
Provisions sur ressources spéciales	(48 567)	(54 518)	5 951	10,9%
Provisions sur autres concours à la clientèle	(978 322)	(782 792)	(195 530)	(25,0%)
Provisions sur comptes courants associés	(45 554)	(45 552)	(2)	(0,0%)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(173 124)	(190 264)	17 140	9,0%
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(1 286 901)	(1 232 884)	(54 017)	(4,4%)
Agios réservés	(788 965)	(730 034)	(58 931)	(8,1%)
Agios réservés sur comptes courants	(50 488)	(46 836)	(3 652)	(7,8%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(692 382)	(626 918)	(65 464)	(10,4%)
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(7 673)	(17 858)	10 185	57,0%
Produits perçus d'avance	(27 468)	(42 928)	15 460	36,0%
Total Net en Mdt	8 611 517	9 741 808	(1 130 291)	(11,6%)

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2025 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	933 697	(129 031)	(51 795)	(50 488)		702 383
C/ Ressources spéciales	196 046	(44 261)	(4 306)	-		147 479
Comptes courants associés	88 608	(32 154)	(13 400)	(34 579)		8 475
Autres conc. à la clientèle	9 574 417	(670 307)	(308 015)	(692 382)	(27 468)	7 876 245
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)		-
Créances détenues par la STRC	1 286 901	(1 286 901)				-
Créances rattachées	57 732			(7 673)		50 059
Total	12 141 699	(2 163 109)	(377 516)	(788 965)	(27 468)	8 784 641
Provisions collectives						(173 124)
Encours net						8 611 517

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
Comptes courants débiteurs	933 697	-	-	-	933 697
Crédits sur ressources spéciales	5 819	18 102	70 091	22 942	116 954
Les créances prises en charge par l'État	1 185	-	-	-	1 185
Bonification prise en charge par l'État	4 230	-	-	-	4 230
Comptes courants associés	88 608	-	-	-	88 608
Autres concours à la clientèle	4 330 402	1 334 051	2 636 332	1 268 217	9 569 002
Créances bancaires détenues par la STRC	1 286 901	-	-	-	1 286 901
Total au 31 décembre 2024	6 650 842	1 352 153	2 706 423	1 291 159	12 000 577

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(50 488)	(46 836)	(3 652)	(7,8%)
Agios réservés sur Avals et Cautions	(3 280)	(1 966)	(1 314)	(66,8%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(321 039)	(273 040)	(47 999)	(17,6%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(235 911)	(216 711)	(19 200)	(8,9%)
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 158)	-	-
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(130 994)	(134 043)	3 049	2,3%
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(7 673)	(17 858)	10 185	57,0%
Sous Total	(788 965)	(730 034)	(58 931)	(8,1%)
Total	(788 965)	(730 034)	(58 931)	(8,1%)

L'évolution des créances douteuses et leurs provisions se détaille ainsi :

Libellé	2024	Dotations	Reprises	Reclass	2025
Provisions sur comptes courants	(150 456)	(56 063)	25 693	-	(180 826)
Provisions sur ressources spéciales	(54 518)	(5 312)	11 263	-	(48 567)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(782 792)	(275 772)	80 242	-	(978 322)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(2)	-	-	(45 554)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(190 264)	-	17 140	-	(173 124)
Provisions sur créances bancaires détenues par la STRC	(1 232 884)	(367)	65	(53 715)	(1 286 901)
Total	(2 456 921)	(337 515)	134 402	(53 715)	(2 713 749)

6.3.1 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une dotation nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 110 897 mille dinars au titre de l'exercice 2025, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2025 à 377 516 mille dinars.

6.3.2 - Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991. Au 31 décembre 2025, la banque a procédé à une reprise de provision collective pour un montant de 17 140 mDT.

La provision collective a été estimée fin 2025 à 173 124 millions de dinars.

6.3.3 - Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 1 185 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

6.4 - Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève 459 927 mDT au 31/12/2025 contre 629 559 mDT au 31/12/2024. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2024	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2025
I- Titres de placement	538 600	353 737	(454 236)	21 826	459 927
Actions (Placement)	19 676	421	(1 032)	661	19 726
BTA (Placement)	323 547	86 254	(279 215)	(2)	130 584
Obligations (Placement)	175 999	44 377	(6 630)	996	214 742
Billets de trésorerie et certificats de dépôt (Placement)	4 243	135 603	(132 125)	(4 134)	3 587
Parts dans les OPCVM (Placement)	9 866	34 668	(33 957)	25 131	35 708
Autres titres de placement	213	-	-	-	213
Créances rattachées aux BTA (Placement)	11 757	(644)	(6 258)	-	4 855
Créances rattachées aux obligations (Placement)	2 986	5 647	(5)	(174)	8 454
Créances rattachées aux autres titres de placement	113	47 411	(44)	(372)	47 108
Primes / décotes sur BTA (Placement)	(5 635)	-	5 030	-	(605)
Provisions sur titres de placement	(4 165)	-	-	(280)	(4 445)
II- Titres de transactions	90 959	-	(90 959)	-	-
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	90 959	-	(90 959)	-	-
Bons de trésor à court terme (Transaction)	95 902	-	(95 902)	-	-
Créances et dettes rattachées	(4 943)	-	4 943	-	-
Total net	629 559	353 737	(545 195)	21 826	459 927

6.5 - Portefeuille titre d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 4 608 604 mDT au 31/12/2025 contre 3 325 900 mDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
BTA d'investissement	3 155 669	1 952 725	1 202 944	61,6%
Décote/primes sur BTA d'investissement	(41 834)	(56 218)	14 384	25,6%
Créances rattachées	136 019	63 823	72 196	113,1%
Total BTA d'investissement	3 249 854	1 960 330	1 289 524	65,8%
Emprunts obligataires	16 681	14 949	1 732	11,6%
Emprunt national	1 091 710	1 125 340	(33 630)	(3,0%)
Provisions Emprunts obligataires	(5 476)	(7 197)	1 721	23,9%
Créances rattachées	49 316	47 626	1 690	3,5%
Total autres titres d'investissement	1 152 231	1 180 718	(28 487)	(2,4%)
Parts dans les FCP	72.797	57.797	72 797	57 797
Provisions sur parts dans les FCP	(3.827)	(3.792)	(3 827)	(3 792)
Total FCP	68 970	54 005	14 965	27,7%
Titres de participations	205 930	203 278	2 652	1,3%
Participations en rétrocession	127 617	128 721	(1 104)	(0,9%)
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(128 188)	(138 469)	10 281	7,4%
Provisions sur participations en rétrocession	(68 598)	(63 339)	(5 259)	(8,3%)
Créances et dettes rattachées	35	(97)	132	136,1%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	723	723
Total Titres de participation	137 549	130 847	6 702	5,1%
Total général	4 608 604	3 325 900	1 282 704	38,6%

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2024	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Reclassement	2025
BTA d'investissement	1 952 725	1 202 944	-	-	3 155 669
Emprunts obligataires	14 949	1 000	(3 567)	4 299	16 681
Emprunt national	1 125 340	7 000	(40 630)	-	1 091 710
Parts dans les FCP	57 797	15 000	-	-	72 797
Titres de participations	203 278	7 029	(1 651)	(2 726)	205 930
Participations en rétrocession	128 721	197	(14)	(1 287)	127 617
Sociétés en liquidation	30	-	-	-	30
Total en mDT	3 482 840	1 233 170	(45 862)	286	4 670 434

6.6 - Titres mis en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Participation du Groupe 2025	Participation du Groupe 2024	Var %	Valeur d'équivalence 2025	Valeur d'équivalence 2024	Variation	%
TFB	49,99%	49,99%	0,00%	47 995	40 773	7 222	17,7%
STCV	27,06%	27,06%	0,0%	1 584	1 517	67	4,4%
SONIBANK	25,0%	25,0%	0,0%	60 062	58 345	1 717	2,9%
SCIMB	0,0%	19,96%	(20,0%)	-	1 143	(1 143)	(100,0%)
ELFEJJA	20,0%	20,0%	0,0%	13 718	13 016	702	5,4%
SOPIC	35%	0,0%	35%	1 935	-	1 935	-
Total				125 294	114 794	10 500	9,1%

6.7 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 167 414 mDT au 31/12/2025. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2024	Acquisition/ Cession 2025	Valeur Brute 2025	Amorti 2024	Dotation / Prov. 2025	Transf.	Amorti 2025	Valeur Nette 2025
Immobilisations Incorporelles	49 368	3 909	53 277	(41 236)	(4 636)	(2)	(45 874)	7 403
Logiciel informatique	49 155	3 909	53 064	(41 085)	(4 631)	(2)	(45 718)	7 346
Frais étude et développement	136	-	136	(131)	(5)	-	(136)	0
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Autres immob. incorporelles	20	-	20	(20)	-	-	(20)	-
Immobilisations Corporelles	400 879	12 378	413 257	(240 340)	(19 761)	6 854	(253 247)	160 011
Terrains	48 626	(453)	48 173					48 173
Constructions	89 260	4 995	94 255	(54 897)	(2 406)	-	(57 303)	36 952
Mobilier de bureaux	11 441	326	11 767	(9 271)	(1 026)	1	(10 296)	1 471
Matériel de transport	5 499	22	5 521	(4 168)	(602)	230	(4 540)	981
Matériel informatique	64 132	5 762	69 894	(56 626)	(4 809)	4	(61 431)	8 463
Matériel de communication	2 084	2	2 086	(2 000)	(29)	-	(2 029)	57
Matériel de bureaux	20 871	40	20 911	(19 155)	(580)	9	(19 726)	1 185
Matériel de sécurité	10 999	900	11 899	(5 590)	(1 088)	-	(6 678)	5 221
Matériel de climatisation	6 096	166	6 262	(5 930)	(91)	-	(6 021)	241
Agencem. amén. et instal.	91 227	5 027	96 254	(61 797)	(4 861)	61	(66 597)	29 657
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(33)	-	-	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	403	(381)	(8)	-	(389)	14
Matériel et outil. touristiques	14 224	464	14 688	(13 928)	(202)	-	(14 130)	558
Immeubles hors exploit	27 554	(4 761)	22 793	(6 549)	(4 056)	6 549	(4 056)	18 737
Constructions en cours	445	(112)	333			-		333
Autres immob. corporelles	7 985	-	7 985	(15)	(3)	-	(18)	7 968
TOTAL	450 247	16 287	466 534	(281 576)	(24 397)	6 852	(299 121)	167 414

6.8 - Actif d'impôt différé

Le solde d'actif d'impôt différé s'élève à 128 209 mDT au 31/12/2025 contre 151 737 mDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Société	2025	2024	Variation	%
STB *	121 987	142 095	(20 108)	(14,2%)
STB SICAR *	598	4 470	(3 872)	(86,6%)
STB INVEST *	2 597	179	2 418	1350,8%
STRC *	1 358	1 716	(358)	(20,9%)
ED-DKHILA*	5	44	(39)	(88,6%)
IMMOBILIERE DE L'AVENUE *	378	1 114	(736)	(66,1%)
STB MANAGER *	4	556	(552)	(99,3%)
STB FINANCE *	257	382	(125)	(32,7%)
STB MG *	-	30	(30)	(100,0%)
MGERT *	506	739	(233)	(31,5%)
GEVE *	519	412	107	26,0%
Total général	128 209	151 737	(23 528)	(15,5%)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour les besoins de comparabilité.

6.9 - Autres actifs

Au 31/12/2025, les autres postes d'actif totalisent 363 050 mDT contre 409 656 mDT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Valeurs télécompensables *	30 971	48 662	(17 691)	(36,4%)
Monétique*	40 215	30 219	9 996	33,1%
Comptes liés à la comptabilité multidevises *	2 452	47 104	(44 651)	(94,8%)
Siège, succursales et agences-Actif	14 536	24 468	(9 932)	(40,6%)
Personnel - avances et acomptes	15 525	14 510	1 015	7,0%
Déficit de caisses*	6 618	6 252	366	5,8%
Stocks divers	53 804	63 237	(9 433)	14,9%
IS (actifs) *	60 435	41 047	19 387	47,2%
Comptes d'ordre *	33 362	27 833	5 528	19,9%
Avances sur affaires contentieuses *	11 304	12 829	(1 526)	(11,9%)
Jetons de présence à recevoir *	4 002	3 486	515	14,8%
Comptes figés *	94 176	93 351	825	0,9%
Affaire ABCI (TF Bank) *	15 176	14 914	262	1,8%
Saisie arrêt sur cpt BCT *	7 990	-	7 990	-
Autres comptes actifs *	26 720	30 392	(3 672)	(12,1%)
Total Brut	417 284	458 305	(41 020)	(9)
Provisions sur les comptes figés *	(22 607)	(22 607)	-	-
Provisions sur des saisies arrêts au niveau de la BCT *	(7 990)	-	(7 990)	-
Provisions sur comptes Siège, succursales et agences *	(2 613)	(2 719)	107	3,9%
Provisions sur affaires contentieuses *	(12 402)	(11 408)	(994)	(8,7%)
Autres provisions sur les comptes d'actifs *	(8 623)	(11 915)	3 292	27,6%
Total net	363 050	409 656	(46 606)	(11)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour les besoins de comparabilité.

6.10 - Banque central et CCP

Au 31/12/2025 ce poste totalise 16 351 mDT contre 511 665 mDT au 31/12/2024. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Appel d'offre	-	481 000	(481 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	16 351	25 250	(8 899)	(35,2%)
Dettes rattachées	-	5 415	(5 415)	(100,0%)
TOTAL	16 351	511 665	(495 314)	(96,8%)

6.11 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2025 ce poste totalise 337 487 mDT contre 432 108 mDT au 31/12/2024. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Comptes à vue des établissements financiers	25 947	57 598	(31 651)	(55,0%)
Banques de dépôts	9	15	(6)	(40,0%)
Banques non-résidentes -	25 938	57 583	(31 645)	(55,0%)
Emprunts auprès des établissements financiers	311 488	374 353	(62 865)	(16,8%)
Emprunts en dinars	111 283	236 602	(125 319)	(53,0%)
Emprunts en devises	200 205	137 751	62 454	45,3%
Avoir en compte des établissements financiers et dettes rattachées	52	157	(105)	(66,9%)
Total	337 487	432 108	(94 621)	(21,9%)

- Décomposition par critère de matérialisation par des titres du marché interbancaire

Libellé	2025	2024	Variation	%
Dettes non matérialisées par des titres du marché interbancaire	337 487	432 108	(94 621)	(21,9%)
Total	337 487	432 108	(94 621)	(21,9%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements financiers	25 947	-	-	-	25 947
Banques de dépôts	9	-	-	-	9
Banques non-résidentes	25 938	-	-	-	25 938
Emprunts auprès des établissements financiers	311 488	-	-	-	311 488
Emprunts en dinars	111 283	-	-	-	111 283
Emprunts en devises	200 205	-	-	-	200 205
Avoir en compte des établissements financiers	52	-	-	-	52
Total	337 487	-	-	-	337.487

6.12 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 12 293 016 mDT au 31/12/2025 contre 11 188 788 mDT au 31/12/2024. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Dépôts à vue	3 093 374	2 939 806	153 568	5,2%
Dépôts épargne	4 993 243	4 640 881	352 362	7,6%
Compte à terme	1 415 775	1 064 657	351 118	33,0%
Comptes en dinars convertibles	155 202	117 997	37 205	31,5%
Dépôts en devises	791 424	808 501	(17 077)	(2,1%)
Placements en devises	301 501	331 360	(29 859)	(9,0%)
Bons de caisse	674 043	671 092	2 951	0,4%
Autres sommes dues à la clientèle	371 529	293 903	77 626	26,4%
Dettes rattachées	15 425	7 591	7 834	103,2%
Certificats de dépôts	481 500	313 000	168 500	53,8%
Total	12 293 016	11 188 788	1 104 228	9,9%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Encours brut
Dépôts à vue	4 148 213	192 793	495	-	4 341 501
Dépôts à vue dinars	3 093 374	-	-	-	3 093 374
Comptes en dinars convertibles	155 202	-	-	-	155 202
Comptes en devises	791 424	-	-	-	791 424
Placement en devises	108 213	192 793	495	-	301 501
Dépôts épargne	4 993 243	-	-	-	4 993 243
Comptes spéciaux d'épargne	4 947 673	-	-	-	4 947 673
Autres comptes d'épargne	45 570	-	-	-	45 570
Dépôts à terme	1 098 854	1 315 367	157 097	-	2 571 318
Compte à terme	469 418	836 302	110 055	-	1 415 775
Bons de caisse	223 936	403 065	47 042	-	674 043
Certificats de dépôts	405 500	76 000	-	-	481 500
Autres sommes dues à la clientèle	371 529	-	-	-	371 529
Total	10 611 839	1 508 160	157 592	-	12 277 591

6.13 - Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 482 067 mDT au 31/12/2025 contre 558 219 mDT au 31/12/2024 et se répartit comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Emprunts obligataires & privés (a)	158 863	195 672	(36 809)	(18,8%)
Ressources spéciales (b)	280 560	321 462	(40 902)	(12,7%)
Ressources budgétaires	73 067	80 636	(7 569)	(9,4%)
Ressources extérieures	207 493	240 826	(33 334)	(13,8%)
Intérêts sur emprunts obligataires	44 172	46 793	(2 621)	(5,6%)
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 643	2 965	(322)	(10,9%)
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(4 559)	(9 061)	4 502	49,7%
Total	482 067	558 219	(76 152)	(13,6%)

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	(4 517)	86 877	72 148	4 355	158 863

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Description	Solde 2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2025
Emprunt long terme	147 960	-	-	(86 766)	61 194
Emprunt court terme	47 712	-	(36 809)	86 766	97 669
Total	195.672	-	(36 809)	-	158 863

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 351	36 472	152 013	88 724	280 560

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Description	Solde 2024	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2025
Ressources long terme	281 030	2 107	-	(42 400)		240 737
Ressources court terme	40 432	-	(38 507)	37 898		39 823
Total ressources avant couverture	321 462	2 107	(38 507)	(4 502)	-	280 560
Couverture sur Ressources en devises	-9 061	0	-	4 502		(4 559)
Total ressources	312 401	2 107	(38 507)	-	-	276 001

6.14 - Autres Passifs

Ce poste totalise 733 518 mDT au 31/12/2025 contre 825 125 mDT au 31/12/2024 :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Valeurs télécompensables *	688	53 139	-52 451	-98,70%
Monétique *	31 902	15 834	16 068	101,50%
Compte d'ordre *	38 872	13 828	25 043	181,10%
Fonds de péréquation de change *	11 190	11 529	-339	-2,90%
Effets avec bons à payer non encore présentés à l'encaissement *	10 818	6 957	3 861	55,50%
Prélèvements sur EPS donnés *	45 721	41 359	4 361	10,50%
Excédent de caisses *	10 001	8 856	1 145	12,90%
Personnel - charges à payer *	69 319	64 362	4 956	7,70%
État - impôts et taxes à payer *	44 235	39 101	5 133	13,10%
Contribution sociale de solidarité *	1 428	6 622	-5 194	-78,40%
Charges sociales à payer *	13 525	16 932	-3 407	-20,10%
Jetons de présence à payer *	2 158	1 538	620	40,30%
Dotation remboursable de l'Etat *	-	37 000	-37 000	-100,00%
Écart de conversion *	-	42 267	-42 267	-100,00%
Autres charges à payer *	42 874	43 292	-418	-1,00%
Comptes figés (passifs) *	114 125	111 497	2 628	2,40%
Autres comptes passifs *	36 580	31 491	5 089	16,20%
Provisions pour indemnité de départ à la retraite *	85 593	84 757	836	1,00%
Provisions sur engagements par signature *	88 814	78 154	10 660	13,60%
Provisions sur risques des affaires contre la Banque *	53 996	57 321	-3 325	-5,80%
Provisions sur suspens BCT et correspondants NOSTRO *	2 794	28 554	-25 760	-90,20%
Provisions sur écart de conversion *	12 105	12 105	0	0,00%
Autres provisions pour risques et charges *	16 782	18 629	-1 847	-9,90%
Total	733 518	825 125	-91 607	-11,10%

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

6.15 - intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se répartissent par entité comme suit :

Rubrique	Réserves		Résultat		Total Intérêts Minoritaires				
	Entités	2025	2024	2025	2024	2025	2024	Variation	%
STB *		63	55	7	11	70	66	4	6,1%
STB INVEST *		2 042	1 975	151	88	2 193	2 063	130	6,3%
STB MANAGER		(5)	(4)	(2)	(1)	(7)	(5)	(2)	(40,0%)
STB FINANCE *		661	538	(4)	176	657	714	(57)	(8,0%)
STB SICAR *		(405)	231	(36)	(1)	(441)	230	(671)	(291,6%)
IMM. AVENUE *		(61)	(54)	-	(6)	(61)	(60)	(1)	(1,7%)
STRC *		-	1	14	12	14	13	1	7,7%
GEVE*		4 314	4 347	254	167	4 568	4 514	54	1,2%
EDDKHILA *		1 810	1 453	297	305	2 107	1 758	349	19,9%
ACTIVHOTELS		(3)	(3)	-	-	(3)	(3)	-	-
SICAV INVEST		221	245	9	9	230	254	(24)	(9,4%)
SICAV AVENIR		19	21	1	1	20	22	(2)	(9,1%)
SICAV OBLIG		237 385	194 056	14 836	12 523	252 221	206 579	45 642	22,1%
SICAV EPARGNANT		140 712	143 190	9 822	9 787	150 534	152 977	(2 443)	(1,6%)
TFB		(9)	(8)	(2)	(1)	(11)	(9)	(2)	(22,2%)
STBMG		3	2	(2)	1	1	3	(2)	(66,7%)
MGERT *		3 782	2 799	1 766	1 231	5 548	4 030	1 518	37,7%
SONIBANK		5	5	-	-	5	5	-	-
ELFEJJA		1	1	-	-	1	1	-	-
STBSG		1	(1)	-	2	1	1	-	-
SOPIC		1	-	-	-	1	-	1	-
Total		390 539	348 849	27 111	24 304	417 650	373 153	44 497	100,0%

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

6.16 - Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Actions propres	Résultat consolidé	Solde 2025
Solde au 31/12/2024	776 875	537 329	7 575	(5 536)	103 304	1 419 547
Modifications comptables (1)		115 016			(12 201)	102 815
Solde au 31/12/2024 retraité	776 875	652 345	7 575	(5 536)	91 103	1 522 362
Affectation résultat		91 103	-	-	(91 103)	-
Ecart de conversion		-	2 392	-	-	2 392
Résultat consolidé		-	-	-	58 743	58 743
Autres variations (Fonds social, subventions, actions propres...)	-	16 919	-	(4 055)		12 864
Solde au 31/12/2025	776 875	760 367	9 967	(9 591)	58 743	1 596 361

(1) Ces modifications comptables se rapportent à la correction des soldes des actifs d'impôt différé au 31/12/2023 et au 31/12/2024 telles que détaillées dans la note aux états financiers note 5§5.5

6.16.1 - Bénéfice par action

Libellé	2025	2024	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT) *	58 743	91 103	(32 360)	(35,5%)
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	-
Nombre d'actions propres (y compris les actions STB détenues par les filiales)	2 249 071	1 052 294	1 196 777	113,7%
% par rapport aux actions émises	1,45%	0,68%	0	113,7%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	153 125 929	154 322 706	(1 196 777)	(0,8%)
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	153 125 929	154 322 706	(1 196 777)	(0,8%)
Nombre d'actions moyen pondéré	153 125 929	154 322 706	(1 196 777)	(0,8%)
Bénéfices revenant aux actions propres	850	617	233	37,8%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,384	0,590	(0,207)	(35,0%)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour les besoins de comparabilité.

6.16.2 - Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Libellé	2025	2024	Variation	%
Contribution de la mère consolidante *	775 595	685 967	89 628	13,1%
+ Part du groupe, dans la prime d'émission	59 819	59 819	0	0,0%
+ Part du groupe, dans les autres réserves *	715 776	626 148	89 628	14,3%
Contribution des filiales relevant du secteur bancaire	(27 412)	(18 629)	(8 783)	(47,1%)
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers *	22 695	(4 695)	27 390	583,4%
Contribution des filiales relevant du secteur des autres services *	(544)	(2 723)	2 179	80,0%
Total	770 334	659 920	110 414	16,7%

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour les besoins de comparabilité

Les réserves consolidées sont réparties par société du groupe de la manière suivante :

Entité	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2025	Réserves consolidés	Réserves de conversion	2024	Variation	%
STB *	775 667	(72)	775 595	686 040	(72)	685 968	89 627	13,1%
STB INVEST *	22 030	-	22 030	20 139	-	20 139	1 891	9,4%
STB MANAGER *	(676)	-	(676)	(564)	-	(564)	(112)	(19,9%)
STB FINANCE *	9 822	-	9 822	6 866	-	6 866	2 956	43,0%
STB SICAR *	10 991	1	10 992	11 299	1	11 300	(308)	(2,7%)
IMM. AVENUE *	(5 902)	-	(5 902)	(5 066)	-	(5 066)	(836)	(16,5%)
STRC *	(44 203)	-	(44 203)	(43 610)	-	(43 610)	(593)	(1,4%)
GEVE	2 314	-	2 314	2 347	-	2 347	(33)	(1,4%)
EDDKHILA	89	-	89	(660)	-	(660)	749	113,5%
ACTIVHOTELS *	(7 374)	-	(7 374)	(7 216)	-	(7 216)	(158)	(2,2%)
SICAV INVEST	(47)	-	(47)	(50)	-	(50)	3	6,0%
SICAV AVENIR	(23)	-	(23)	94	-	94	(117)	(124,5%)
SICAV OBLIG	23 674	-	23 674	(466)	-	(466)	24 140	5180,3%
SICAV EPARGNANT	1 127	-	1 127	1 596	-	1 596	(469)	(29,4%)
TFB	(73 693)	4 146	(69 547)	(61 082)	3 140	(57 942)	(11 605)	(20,0%)
STBMG *	133	-	133	92	-	92	41	44,6%
MGERT *	3 781	-	3 781	2 797	-	2 797	984	35,2%
STCV	745	-	745	792	-	792	(47)	(5,9%)
SONIBANK *	36 242	5 892	42 134	34 806	4 506	39 312	2 822	7,2%
SCIMB	-	-	-	(624)	-	(624)	624	100,0%
ELFEJJA *	5 016	-	5 016	4 837	-	4 837	179	3,7%
STBSG *	54	-	54	(23)	-	(23)	77	334,8%
SOPIC	601	-	602	0	-	0	602	227854,5%
Total	760 367	9 967	770 334	652 345	7 575	659 920	110 414	16,7%

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour les besoins de comparabilité

6.16.3 - Résultat consolidé

L'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 58 743 mDT contre un résultat de même nature de 91 103 mDT au 31 décembre 2024. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Contribution de la mère consolidante *	56 540	84 404	(27 864)	(33,0%)
Contribution des entités relevant du secteur bancaire	(12 228)	(9 193)	(3 035)	(33,0%)
Contribution des entités relevant du secteur des services financiers *	10 512	13 847	(3 335)	(24,1%)
Contribution des entités relevant du secteur des autres services *	3 919	2 045	1 874	91,6%
Total	58 743	91 103	(32 360)	(35,5%)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour les besoins de comparabilité

Le résultat consolidé est réparti par société du groupe de la manière suivante :

Rubrique	2025	2024	Variation	%
STB *	56 540	84 404	(27 864)	(33,0%)
STB INVEST *	4 239	2 471	1 768	71,6%
STB MANAGER *	(379)	(122)	(257)	(210,7%)
STB FINANCE *	(96)	4 177	(4 273)	(102,3%)
STB SICAR*	(3 210)	(129)	(3 081)	(2388,4%)
IMM. AVENUE *	(61)	(837)	776	92,7%
STRC *	7 588	6 512	1 076	16,5%
GEVE*	254	167	87	52,1%
EDDKHILA*	620	638	(18)	(2,8%)
ACTIVHOTELS *	(84)	(158)	74	46,8%
SICAV INVEST	32	31	1	3,2%
SICAV AVENIR	40	40	-	-
SICAV OBLIG	1 805	461	1 344	291,5%
SICAV EPARGNANT	492	408	84	20,6%
TFB	(12 558)	(10 629)	(1 929)	(18,1%)
STBMG *	(79)	41	(120)	(292,7%)
MGERT *	1 765	1 231	534	43,4%
STCV	724	610	114	18,8%
SONIBANK	330	1 436	(1 106)	(77,0%)
SCIMB	-	97	(97)	(100,0%)
ELFEJJA	702	178	524	294,4%
STBSG*	(14)	76	(90)	(118,2%)
SOPIC	92	-	92	-
Total	58 743	91 103	(32 360)	(35,5%)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour les besoins de comparabilité

NOTE 7 - NOTE RELATIVE A L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

7.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2025 des éléments suivants :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 001 055	1 057 899	(56 844)	(5,4%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	374 019	401 563	(27 543)	(6,9%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 375 074	1 459 462	(84 387)	(5,8%)
Crédits documentaires et acceptations import	601 319	605 343	(4 024)	(0,7%)
Crédits documentaires et acceptations export	195 025	39 588	155 437	392,6%
Total crédits documentaires	796 345	644 931	151 413	23,5%
Total passifs éventuels	2 171 419	2 104 393	67 026	3,2%

7.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2025 à 210 444 mDT contre 93 120 mDT au 31 décembre 2024.

Libellé	2025	2024	Variation	%
Engagements de financement	210 418	93 094	117 324	126,0%
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	210 444	93 120	117 324	126,0%

7.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2025 à 5 336 755 mDT contre 5 353 992 mDT au 31 décembre 2024 :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	374 019	401 562	(27 543)	(6,9%)
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	1 954 879	2 155 452	(200 573)	(9,3%)
Garanties reçues de la clientèle *	3 007 857	2 796 978	210 879	7,5%
Total	5 336 755	5 353 992	(17 237)	(0,3%)

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité.

NOTE 8 - NOTE RELATIVE A L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars Tunisiens)

8.1 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2025 à 891 914 mDT contre à 961 241 mDT au 31 Décembre 2024 et s'analysent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	49 731	38 883	10 848	27,9%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	25 419	8 445	16 974	201,0%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	23 767	30 438	(6 671)	(21,9%)
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	545	-	545	-
Intérêts sur créances sur la clientèle	805 307	891 067	(85 760)	(9,6%)
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	81 092	98 264	(17 172)	(17,5%)
Intérêts sur crédit à la clientèle (1)	724 265	792 803	(68 538)	(8,6%)
Revenus assimilés	36 876	31 291	5 585	17,8%
Total	891 914	961 241	(69 327)	(7,2%)

(1) Les intérêts sur crédits à la clientèle tiennent compte de l'abattement des intérêts conformément à la loi 41-2024 et ce pour un montant de 10 millions de dinars.

8.2 - Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2025 à 138 466 mDT contre 148 664 mDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	53 932	59 146	(5 214)	(8,8%)
Opérations sur titres	929	10 366	(9 437)	(91,0%)
Opérations de change	16 812	14 295	2 517	17,6%
Opérations de commerce extérieur	10 683	10 582	101	1,0%
Coffre-fort	59	52	7	13,5%
Études	17 043	16 581	462	2,8%
Autres	39 008	37 642	1 366	3,6%
Total	138 466	148 664	(10 198)	(6,9%)

8.3 - Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Libellé	2025	2024	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	10 801	14 103	(3 302)	(23,4%)
Intérêts nets sur bons de trésor	10 784	14 078	(3 294)	(23,4%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de transaction	-	-	-	-
Plus-values sur cession de titres de transaction	17	25	(8)	(32,0%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	22 437	23 634	(1 197)	(5,1%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	17 130	19 543	(2 413)	(12,3%)
Pertes sur titres de placement	4 456	4 171	285	6,8%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(173)	(735)	562	76,5%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	1 024	655	369	56,3%
Gains nets sur opérations de change	53 027	45 418	7 609	16,8%
Résultat sur opérations de change	51 841	42 854	8 987	21,0%
Commissions sur change manuel	1 186	2 564	(1 378)	(53,7%)
Total	86 265	83 155	3 110	3,7%

8.4 - Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titres d'investissement s'élèvent, au 31 décembre 2025, à 356 585 mDT contre 234 966 mDT au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	350	594	(244)	(41,1%)
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	225 766	135 551	90 215	66,6%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	9 766	9 208	558	6,1%
Revenus des titres de participation en rétrocession	1 677	1 396	281	20,1%
Intérêts et revenus assimilés des obligations	119 026	88 217	30 809	34,9%
Total en mDT	356 585	234 966	121 619	51,8%

8.5 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 714 810 mDT contre 724 102 mDT au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(45 826)	(81 451)	35 625	43,7%
Opérations avec la clientèle	(636 394)	(601 427)	(34 967)	(5,8%)
Emprunts et ressources spéciales	(32 564)	(41 216)	8 652	21,0%
Autres intérêts et charges	(26)	(8)	(18)	(225,0%)
Total	(714 810)	(724 102)	9 292	1,3%

8.6 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2025	2024	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(261 888)	(189 800)	(72 088)	(38,0%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(213 419)	(197 042)	(16 377)	(8,3%)
Dotations aux provisions additionnelles	(136 215)	(83 876)	(52 339)	(62,4%)
Dotations aux provisions collectives	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	(492)	(632)	140	22,2%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	90 539	165 053	(74 514)	(45,1%)
Reprises sur provisions additionnelles	29 389	27 712	1 677	6,1%
Créances cédées à STRC ou radiées	(74 241)	(164 104)	89 863	54,8%
Créances passées par pertes	(3 196)	(2 143)	(1 053)	(49,1%)
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	29 386	46 410	(17 024)	(36,7%)
Reprise sur provisions collectives sur créances non classées	17 139	18 522	(1 383)	(7,5%)
Autres dotations	(891)	(422)	(469)	(111,1%)
Autres reprises	113	710	(597)	(84,1%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	10 395	4 070	6 325	155,4%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(15 057)	(8 755)	(6 302)	(72,0%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	(37)	(174)	137	78,7%
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(13)	(835)	822	98,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	35 781	13 823	21 958	158,9%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	8	757	(749)	(98,9%)
Autres pertes et profits exceptionnels	(10 287)	(746)	(9 541)	(1279,0%)
TOTAL	(251 493)	(185 730)	(65 763)	(35,4%)

8.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2025, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	(506)	(575)	69	12,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres d'investissement	(36)	(72)	36	50,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(1 613)	(1 494)	(119)	(8,0%)
Plus-values ou moins-values de cession des titres de participation	1 565	643	922	143,4%
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	3 196	3 206	(10)	(0,3%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 029	408	621	152,2%
Total	3 635	2 116	1 519	71,8%

8.8 - Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2025 un total de 19 722 mDT contre 26 422 mDT au 31/12/2024, détaillés comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Revenus des immeubles	20 423	16 341	4 082	25,0%
Variation des stocks d'encours et de travaux terminés	(9 220)	37	(9 257)	(25018,9%)
Autres produits accessoires	(1 630)	199	(1 829)	(919,1%)
Autres produits : Prestations de services	10 149	9 845	304	3,1%
Total	19 722	26 422	(6 700)	(25,4%)

8.9 - Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2025 un total de 259 499 mDT contre 256 080mDT au 31 Décembre 2024 retraité, détaillés comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Rémunération du personnel	(194 501)	(191 082)	(3 419)	(1,8%)
Charges sociales	(60 789)	(60 399)	(390)	(0,6%)
Variation des congés à payer	182	(130)	312	240,0%
Autres charges liées au personnel	(4 391)	(4 469)	78	1,7%
Total	(259 499)	(256 080)	(3 419)	(1,3%)

8.10 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2025 un total de 110 273 mDT contre 105 675 mDT au 31 Décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Loyer	(6 095)	(6 433)	338	5,3%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(8 396)	(6 493)	(1 903)	(29,3%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(4 176)	(6 926)	2 750	39,7%
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(31 492)	(28 130)	(3 362)	(12,0%)
Primes d'assurance	(2 904)	(2 985)	81	2,7%
Autres	(7 468)	(13 425)	5 957	44,4%
Impôts et taxes	(9 653)	(9 095)	(558)	(6,1%)
Fournitures faites à l'entreprise	(897)	(1 826)	929	50,9%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(6 130)	(3 720)	(2 410)	(64,8%)
Transport et déplacement	(388)	(407)	19	4,7%
Jetons de présence	(192)	(237)	45	19,0%
Contribution sociale de solidarité	(432)	(725)	293	40,4%
Var. autres stocks	(1 038)	(1 656)	618	37,3%
Frais divers de gestion	(18 494)	(21 135)	2 641	12,5%
Autres comptes d'ajustement	(12 518)	(2 482)	(10 036)	(404,4%)
Total	(110 273)	(105 675)	(4 598)	(4,4%)

8.11- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 22 332 mDT au 31/12/2025 à contre 22 077 mDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	30 390	30 813	(423)	(1,4%)
Plus/ Moins-value de cession	128	659	(531)	(80,6%)
Subvention TFP	1 972	1 954	18	0,9%
Autres gains (1)	28 290	28 200	90	0,3%
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(8 058)	(8 736)	676	7,7%
Total	22 332	22 077	253	1,1%

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 24.627 mDT au 31/12/2025 contre 23.063 mDT au 31/12/2024.

8.12 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2025 à 49 873 mdt contre 44 115 mdt au 31 Décembre 2024.

Libellé	2025	2024	Variation	%
Impôts sur les sociétés	(26 343)	(38 124)	11 781	30,9%
Impôts différés (*)	(23 530)	(5 991)	(17 539)	(292,8%)
Total	(49 873)	(44 115)	(5 758)	(13,1%)

(*) Les données au 31/12/2024 sont retraitées pour des besoins de comparabilité.

NOTE 9 - NOTE RELATIVE A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

9.1 - Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net positif de 2 040 052 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 282 999 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 860 932 mDT ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 096 396 mDT ;
- Les acquisitions/cessions des titres de placement ont dégagé un flux net positif de 130 308 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 431 321 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un encaissement net de 126 346 mDT.

9.2 - Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2025, un flux net négatif de 841 385 mDT.

9.3 - Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2025, un flux de trésorerie net négatif de 124 119mDT.

9.4 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2025, un solde de 1 070 406 mDT contre -4 142 mDT au 31 Décembre 2024, détaillées comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	114 617	86 737	27 880	32,1%
BCT	5 114	(433 586)	438 700	101,2%
Banques et organismes spécialisés	110 582	33 480	77 102	230,3%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	840 093	218 268	621 825	284,9%
Titres de transactions	-	90 959	(90 959)	(100,0%)
Total	1 070 406	(4 142)	1 074 548	25942,7%

NOTE 10 - NOTE RELATIVE AUX TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

10.1 - Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice 2025

- 1) Courant l'exercice 2025, et en vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Ces garanties sont à hauteur de 824 millions de dinars.
- 2) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, courant l'exercice 2025, par les entreprises associées de la STB Bank s'élève au 31/12/2025 à 500 mille dinars et concerne exclusivement la société "POLE DE COMPET MONASTIR EL FEJJA".
- 3) En 2025, la STB Bank a souscrit, pour l'équivalent de 20,759 millions de DT, à l'augmentation du capital de la société « Tunisian Foreign Bank - TFB », approuvée par l'assemblée générale de ses actionnaires, tenue le 28 octobre 2025.

10.2 – Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- 1) En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Courant l'exercice 2023, la STB a procédé au remboursement de la première tranche de la dotation de l'Etat d'un montant de 40 millions de dinars, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier à la suite du résultat bénéficiaire enregistré en 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 09 octobre 2012 a été signé en date du 03 octobre 2023 pour échelonner le remboursement de ce reliquat au cours des exercices 2024 et 2025 pour des montants respectifs de 40 millions de dinars et 37 millions de dinars. Courant l'exercice 2024 et 2025, la STB a procédé au remboursement de la deuxième et troisième tranche de la dotation de l'état des montants respectivement 40 millions de dinars et 37 millions de dinars.
- 2) Antérieurement à l'exercice 2025, La STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 73.067 mille dinars au 31 décembre 2025. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2025, totalisent un montant de 59 mille dinars (hors TVA).
- 3) Antérieurement à l'exercice 2025, et en vertu des décisions du ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2025, ces garanties totalisent un montant de 989 millions de dinars.
- 4) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien, principal actionnaire. Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2025 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêts	Montant souscrit	Encours au 31/12/2025	Intérêts 2025
EMP NAT 2021-1	2021	5 ans	8,80%	25 000	25 000	2 200
EMP NAT 2021-2	2021	5 ans	8,80%	15 000	15 000	1 320
EMP NAT 2021-3	2021	5 ans	8,80%	35 000	35 000	3 072
EMP NAT 2022-1	2022	7 ans	TMM+2,5%	25 000	20 000	2 148
EMP NAT 2022-2	2022	7 ans	TMM+2,2%	26 000	20 800	2 281
EMP NAT 2022-3	2022	7 ans	TMM+2,2%	72 000	57 600	6 699
EMP NAT 2022-4	2022	7 ans	TMM+2,2%	80 000	64 000	7 765
EMP NAT 2023-1	2023	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	80 000	80 000	8 020
EMP NAT 2023-2	2023	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	54 000	54 000	5 358
EMP NAT 2023-3	2023	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	39 500	39 500	4 030
EMP NAT 2023-4	2023	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	9 923
EMP NAT 2024-1	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	9 950
EMP NAT 2024-2	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	120 000	120 000	11 940
EMP NAT 2024-3	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	200 000	200 000	19 900
EMP NAT 2024-4	2024	10 ans avec 2ans de grâce	9,95%	150 000	150 000	15 008
Total en mille dinars				1 121 500	1 080 900	109 613

- 5) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB a signé avec l'État Tunisien, via ses ministères, des conventions de financement en devises dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État. Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2025 ainsi leur impact sur le résultat de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Année d'octroi	Période	Taux d'intérêt	Montant en devise	Encours en devise au 31/12/2025	Encours au 31/12/2025 en mille dinars	Intérêts au 31/12/2025 en mille dinars
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2020	5ans	2,75%	10 millions EUR	0	-	209
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2022	4ans	2,90%	15 millions EUR	7,5 millions EUR	25 671	1 038
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2023	4ans	Euribor 6 mois +1,70%	30 millions EUR	30 millions EUR	102 684	4 088
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2021	5ans	2,75%	20 millions EUR	10 millions EUR	34 228	1 297
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2024	4ans	4,75%	2 millions EUR	2 millions EUR	6 846	219
Prêt syndiqué	Ministère des finances	2024	2ans	5,85%	5 millions USD	5 millions USD	14 571	900
Total							183 999	7 752

- 6) L'encours des concours (hors prêts syndiqués) accordés par la STB à l'État Tunisien (principal actionnaire), via ses ministères, s'élève à 348 millions de dinars au 31 décembre 2025.

- 7) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire pour un montant de 70 000 mille dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La garantie de l'Etat accordée à la STB au titre de ce prêt, soit 70 000 mille dinars, à la suite de la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021, en vertu des correspondances parvenus en 2020.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé des intérêts impayés au titres de ce prêt d'intérêts pour un montant de 99 mille dinars (hors TVA) qui a été totalement provisionné.

- 8) Antérieurement à l'exercice 2025, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire pour un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 8 mille dinars échu le 01 mars 2022 et demeurent en impayés au 31 décembre 2025.

Au cours de l'exercice 2025, la STB Bank a comptabilisé des intérêts impayés au titres de ce prêt pour un montant de 8 mille dinars (hors TVA) qui a été totalement provisionné.

- 9) La STB a souscrit en date du 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions euros, soit l'équivalent de 39,560 millions de dinars, garanti par l'État en vertu de la décision du ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

Elle a procédé, ensuite, en date du 26 mai 2017, 05 juillet 2018, 01 décembre 2020, 28 octobre 2022, 28 octobre 2023, 28 octobre 2024 et 28 octobre 2025 à des remboursements respectivement pour 6 millions d'euros, 3 millions d'euros, 2,289 millions d'euros, 0,942 millions d'euros, 0,534 millions d'euros, 0,534 millions d'euros et 0,534 millions d'euros.

Courant l'exercice 2022, elle a procédé également à la conversion d'une partie de cet emprunt en capital de ladite société pour un montant de 1,634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, l'encours de cet emprunt, s'élevant à 0,534 millions d'euros soit l'équivalent de 1,826 millions de dinars a été provisionné en totalité.

10) Antérieurement à l'exercice 2025, les administrateurs et les entreprises associées de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par la STB.

Les encours des montants souscrits, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts, se détaillent au 31/12/2025 au comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2025
FCP Capital Plus	697 000	649 000
FCP STB Evolutif	25 000	25 000
Total des obligations souscrites par les entreprises associées	722 000	674 000
STAR	7 000 000	1 900 000
MAE	7 000 000	2 000 000
Total des obligations souscrites par les administrateurs	14 000 000	3 900 000
Total en mille dinars	14 722 000	4 574 000

11) Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la STB Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2025, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes		AgiOS/intérêts relatifs	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA		79 519	0	147
SONIBANK		1 977 980	0	0
Tunisian Foreign Bank - TFB		546 290	119	1 066
Total en dinars		2 603 788	119	1 212

12) Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31/12/2025, un montant de 5,849 millions de dinars, répartis comme suit :

Groupe	Relation	Débit en compte	Autres Engagements	Total Engagements
Administrateurs	STAR		5 575 699	5 575 699
	Autres	881	272 504	273 384
Total en dinars		881	5 848 202	5 849 083

10.3 - Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) *Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général*

Le Directeur Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 24 juin 2024.

Le décret N° 469 publié au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) le 4 décembre 2025 a formalisé l'octroi d'une dérogation permettant au directeur général de la STB Bank, de prolonger ses fonctions dans le secteur public pour une année supplémentaire après l'atteinte de l'âge légal de la retraite et ce à partir du 01 décembre 2025.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général par intérim ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 dinars par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration ainsi que des indicateurs financiers.
-

2) *Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général*

Le nouveau Secrétaire Générale de la banque a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 26 décembre 2025.

L'ancien Secrétaire Générale de la banque qui a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 29 mai 2020 et le 2 juin 2020 est parti à la retraite le 01 décembre 2025.

Les éléments de rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque réuni le 14 octobre 2016, ont été approuvés par le Conseil

d'Administration le 16 novembre 2016 et le 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Une indemnité de fonction de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Une indemnité de consommation courante de 400 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;

Le Secrétaire Général garde les éléments de salaire (12 salaires, prime de bilan, prime d'intéressement, prime de rendement et prime de gratification.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilées accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2025, comme suit :

- Un montant de quatre mille Dinars brut (4.000 Dinars) pour chaque présence à chaque séance du Président du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 24.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances ;
- Un montant de deux mille Dinars brut (2.000 Dinars) pour chaque présence effective à chaque séance et pour chaque membre du Conseil d'Administration, à condition que le montant brut annuel n'excède pas 12.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances ;
- Un montant de deux mille Dinars net (2.000 dinars) pour chaque Président du Comité d'Audit et du Président du Comité des Risques, à condition que le montant net annuel n'excède pas 12.000 Dinars, pour chaque présence ;
- Un montant de mille cinq cents Dinars net (1.500 Dinars) pour chaque présence effective à chaque séance pour chaque membre du Comité des Risques et du Comité d'Audit et pour chaque membre de l'un des autres comités émanant du Conseil d'Administration, à condition que le montant net annuel n'excède pas 9.000 Dinars, quel que soit le nombre de séances et ce, à compter du 30 avril 2025 et sans prendre en compte les séances précédentes.

Les présidents et les membres appartenant à plus d'une commission ne reçoivent qu'une seule allocation calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix, dans la limite de 06 réunions annuelles et ce, à compter du 30 avril 2025.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, s'élève au 31/12/2025 à 250,625 mille DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant (Brut)
Jetons de présence revenant aux administrateurs	154 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	96 625
Total en DT	250 625

4) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	720 144	233 868	314 642	39 677
Avantages postérieurs à l'emploi	6 706	101 416	3 170	26 226
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	7 577	111 127		
Total en DT	734 427	446 411	317 812	65 903

NOTE 11 – INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCES (ESG)

La préparation de la présente note s'inscrit dans un contexte normatif national suite à la publication des communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et 13 février 2026.

La STB BANK présente dans cette note les informations relatives aux différents facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernances ayant un impact financier significatif conformément aux exigences méthodologiques des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2.

11.1 - Mode de gouvernance

La surveillance des risques et opportunités liés à la durabilité relève de la responsabilité du Conseil d'administration dans son ensemble, en tant qu'organe de gouvernance suprême de l'établissement.

Les responsabilités ESG du Conseil s'exercent à ce stade à travers les mécanismes existants de gouvernance stratégique et de supervision des risques. Par ailleurs, le renforcement des compétences ESG au niveau du Conseil constitue une priorité identifiée, en cohérence avec les exigences d'IFRS S1 qui imposent la divulgation des compétences et aptitudes disponibles pour superviser la stratégie de durabilité.

La supervision des enjeux ESG au niveau du Conseil s'exerce notamment via le Comité Stratégique, dans le cadre du suivi de la stratégie « STB Horizon 2026 » dont l'ESG constitue un axe transformationnel central.

11.2 - Stratégie ESG

La stratégie ESG de la banque s'inscrit dans un cadre formalisé, structuré autour d'une analyse de matérialité conduite en 2023 dans le cadre de la démarche ISO 26000. Cette démarche a constitué le fondement méthodologique de l'identification des risques et opportunités de durabilité significatifs pour la banque.

Les risques et opportunités ESG identifiés affectent le modèle économique de la banque principalement à travers leur impact sur la qualité et la composition du portefeuille de crédit.

Sous le titre « Implémentation ESG », la stratégie « STB Horizon 2026 », dont la mise en œuvre a été engagée fin 2023 et se poursuit jusqu'en 2026 est décliné en sous projets concrets :

- Systèmes de Gestion des Risques E&S (SGRES) : Déploiement d'un système appliqué aux financements (risques clients) ainsi qu'aux procédures internes (achats et investissements).
- Bilan Carbone : Évaluation de l'empreinte carbone de la banque sur les Scopes 1 et 2.
- Transformation du Portefeuille : Accompagnement des secteurs porteurs vers la décarbonation et le verdissement et accompagner les clients (notamment les corporates et exportateurs) face aux défis climatiques et environnementaux.
- Plateforme RSE : Mise en place d'un outil digital de communication.

11.3 - Gestion des risques et opportunités

La banque appréhende les facteurs ESG selon une double logique simultanée : une logique défensive, visant à identifier et à se prémunir contre les risques ESG susceptibles de menacer la solidité du bilan et la pérennité de l'institution, et une logique offensive, consistant à mobiliser ces mêmes facteurs comme levier d'orientation des flux financiers vers des activités résilientes et génératrices de valeur durable.

La STB BANK se trouve à l'approche finale de l'intégration réussie du SGES dans son processus de financement, dans son système d'information, et dans les flux de travail des crédits d'investissement. Le champ d'application actuel du SGES se concentre spécifiquement sur les investissements associés à certaines lignes extérieures. Une fois pleinement intégrée dans le flux de travail, sa portée sera élargie pour englober l'ensemble des crédits d'investissements à moyen et long terme.

Sur la base des analyses sectorielles conduites dans le cadre de la stratégie de verdissement de portefeuille, la STB BANK identifie les principaux risques physiques affectant les secteurs de son portefeuille Corporate et PME :

- Agriculture et pêche artisanale : vulnérabilité à la sécheresse, à l'irrégularité des précipitations, aux événements climatiques extrêmes (secteur prioritaire du programme ADAPT)
- Tourisme côtier : risques liés à la montée du niveau des mers et à l'érosion côtière
- Immobilier et construction : risques liés aux inondations dans les zones basses et à la chaleur extrême
- Industrie agroalimentaire, textile, ciment : risques liés à la disponibilité de l'eau et à l'augmentation des coûts énergétiques (secteurs prioritaires identifiés par l'étude multicritères 2024)

La concentration du portefeuille sur ces secteurs ne fait pas encore l'objet de limites formelles dédiées aux risques ESG dans le dispositif d'appétit au risque de l'établissement. L'intégration d'une dimension ESG dans la revue annuelle des limites sectorielles est prévue à partir de l'exercice 2026, sur la base des travaux d'identification des enjeux prioritaires conduits dans le cadre du bilan extra-financier 2024.

Exposition au Mécanisme d'ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

À compter du 1er janvier 2026, le mécanisme MACF constitue simultanément un facteur de risque et un vecteur d'opportunités pour la clientèle exportatrice vers l'Union européenne.

Consciente de cette exposition et fidèle à sa mission d'accompagnement proactif de la transition bas carbone de ses clients, la STB BANK a organisé, au mois de juin 2025, le Green Value Forum, événement de sensibilisation dédié à la compétitivité carbone des entreprises tunisiennes exportatrices. Il a réuni entreprises clientes, experts techniques, représentants institutionnels et partenaires de la banque autour de quatre axes : le décryptage des obligations du MACF — calendrier d'application, secteurs concernés, obligations déclaratives et risques de surtaxations pour les entreprises non déclarantes. Aucune entreprise du portefeuille de la STB BANK n'a subi de surtaxations effective au titre du MACF au cours de l'exercice 2025, et aucune provision ou perte de valeur liée à ce mécanisme n'est comptabilisée dans les présents états financiers.

À la date d'arrêté des états financiers, la banque ne dispose pas d'éléments permettant de conclure à une incidence financière significative du dispositif MACF sur la qualité du portefeuille ou sur le coût du risque.

Toutefois, la banque demeure vigilante quant à l'exposition de son portefeuille à compter de l'exercice 2026, et les actions de sensibilisation conduites constituent précisément la réponse opérationnelle de la Banque à ce risque émergent, en vue d'en prévenir la matérialisation sur la qualité de ses actifs.

NOTE 12 - NOTE SUR LES PASSIFS ÉVENTUELS

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 06 avril 2026, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

NOTE 13 - NOTE RELATIVE AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRETÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par la réunion du conseil d'administration tenue le 06 avril 2026.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2025 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en Mille DT)

	2025	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	891 914	879 908	11 976	30
PR2 - Commissions (en produits)	138 466	135 652	2 813	1
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	86 265	80 895	5 039	331
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	356 585	346 452	10 120	13
Total produits d'exploitation bancaire	1 473 230	1 442 907	29 948	375
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(714 810)	(714 712)	(47)	(51)
CH2 - Commissions encourues	(14 997)	(14 991)	(6)	-
CH3 - Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	-	-	-	-
Total charges d'exploitation bancaire	(729 807)	(729 703)	(53)	(51)
Produit Net Bancaire	743 423	713 204	29 895	324
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(251 493)	(264 174)	12 712	(31)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	3 635	3 663	(386)	358
PR7 - Autres produits d'exploitation	19 722	1 457	(624)	18 889
CH6 - Frais de personnel	(259 499)	(237 963)	(10 631)	(10 905)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(110 273)	(119 055)	9 857	(1 075)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(17 499)	(16 018)	(317)	(1 164)
Résultat d'exploitation	128 016	81 114	40 506	6 396
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(10 711)	(12 229)	-	1 518
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	22 332	21 788	387	157
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(49 873)	(42 447)	(5 592)	(1 834)
Résultat des activités ordinaires	89 764	48 226	35 301	6 237
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(3 911)	(3 909)	(1)	(1)
Résultat net de l'exercice	85 853	44 317	35 300	6 236
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat	27 110	6	24 790	2 314
Résultat Net consolidé de l'exercice	58 743	44 311	10 510	3 922

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Mille DT)

	2024	Bancaire	Financier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	961 241	957 825	2 914	502
PR2 - Commissions (en produits)	148 664	138 269	10 395	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	83 155	80 856	1 994	305
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	234 966	217 822	17 031	113
Total produits d'exploitation bancaire	1 428 026	1 394 772	32 334	920
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(724 102)	(724 065)	(31)	(6)
CH2 - Commissions encourues	(14 588)	(14 583)	(5)	-
Total charges d'exploitation bancaire	(738 690)	(738 648)	(36)	(6)
Produit Net Bancaire	689 336	656 124	32 298	914
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(185 730)	(198 930)	13 541	(341)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	2 116	2 156	182	(222)
PR7 - Autres produits d'exploitation	26 422	1 528	841	24 053
CH6 - Frais de personnel	(256 080)	(226 648)	(10 170)	(19 262)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(105 675)	(85 168)	(7 539)	(12 968)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(19 000)	(17 195)	(238)	(1 567)
Résultat d'exploitation	151 389	131 867	28 915	(9 393)
PR11 - Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(8 308)	(9 194)	-	886
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	22 077	21 906	101	70
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(44 115)	(38 420)	(4 914)	(781)
Résultat des activités ordinaires	121 043	106 159	24 102	(9 218)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(5 636)	(5 630)	(1)	(5)
Résultat net de l'exercice*	115 407	100 529	24 101	(9 223)
PR9-CH10 - Intérêts minoritaires dans le résultat*	24 304	(10)	(22 595)	46 909
Résultat Net consolidé de l'exercice *	91 103	100 539	46 696	(56 132)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour des besoins de comparabilité.

Société Tunisienne de Banque

INDICATEURS CONSOLIDÉS Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en Mille DT)

	2025	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 473 230	1 442 907	29 948	375
a- Intérêts	891 914	879 908	11 976	30
b- Commissions en produits	138 466	135 652	2 813	1
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	86 265	80 895	5 039	331
d- Revenus du portefeuille d'investissement	356 585	346 452	10 120	13
2- Charges d'exploitation bancaire	(729 807)	(729 703)	(53)	(51)
a- Intérêts encourus	(714 810)	(714 712)	(47)	(51)
b- Commissions encourues	(14 997)	(14 991)	(6)	-
3- Produit net bancaire	743 423	713 204	29 895	324
4- Autres produits d'exploitation	19 722	1 457	(624)	18 889
5- Charges opératoires, dont :	(387 272)	(373 036)	(1 091)	(13 145)
a- Frais du personnel	(259 499)	(237 963)	(10 631)	(10 905)
b- Charges Générales d'exploitation	(110 274)	(119 055)	9 857	(1 076)
c- Dotations aux amortissements	(17 499)	(16 018)	(317)	(1 164)
6- Structure du portefeuille	5 193 825	4 794 142	378 014	21 669
a- Portefeuille titres-commercial	459 927	130 020	325 962	3 945
b- Portefeuille d'investissement	4 733 898	4 664 122	52 052	17 724
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	8 611 518	8 611 518	-	-
8- Encours des dépôts, dont :	12 293 016	12 293 016	-	-
a- Dépôts à vue	4 341 501	4 341 501	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 993 243	4 993 243	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	482 067	482 067	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice)	1 537 619	1 515 468	22 695	(544)

Société Tunisienne de Banque

INDICATEURS CONSOLIDÉS Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en Mille DT)

	2024	Bancaire	Financier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	1 428 026	1 394 772	32 334	920
a- Intérêts	961 241	957 825	2 914	502
b- Commissions en produits	148 664	138 269	10 395	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	83 155	80 856	1 994	305
d- Revenus du portefeuille d'investissement	234 966	217 822	17 031	113
2- Charges d'exploitation bancaire	(738 690)	(738 648)	(36)	(6)
a- Intérêts encourus	(724 102)	(724 065)	(31)	(6)
b- Commissions encourues	(14 588)	(14 583)	(5)	-
3- Produit net bancaire	689 336	656 124	32 298	914
4- Autres produits d'exploitation	26 422	1 528	841	24 053
5- Charges opératoires, dont :	(380 756)	(354 318)	(5 607)	(20 831)
a- Frais du personnel	(256 080)	(226 648)	(10 170)	(19 262)
b- Charges Générales d'exploitation	(105 676)	(110 475)	4 801	(2)
c- Dotations aux amortissements	(19 000)	(17 195)	(238)	(1 567)
6- Structure du portefeuille	4 070 253	3 748 737	281 202	40 314
a- Portefeuille titres-commercial	629 559	359 292	247 171	23 096
b- Portefeuille d'investissement	3 440 694	3 389 445	34 031	17 218
7- Encours des crédits apparaissant au bilan	9 741 808	9 726 267	15 540	1
8- Encours des dépôts, dont :	11 188 788	11 188 788	-	-
a- Dépôts à vue	4 197 663	4 197 663	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 640 881	4 640 881	-	-
9- Emprunts et ressources spéciales	558 219	558 219	-	-
10- Capitaux Propres (hors résultat de l'exercice) *	1 431 259	1 438 678	(4 695)	(2 724)

(*) Données au 31/12/2024 retraitées pour les besoins de comparabilité

GROUPE SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank) ;

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Tunisienne de Banque et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 1 596 361 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 58 743 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserve* », les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs », figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 94 176 KDT pour les autres actifs et 114 125 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2025.

En dehors desdits comptes figés, les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs » se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 6.9 et 6.14 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par le Groupe au 31 décembre 2025 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière du Groupe.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 27 484 KDT a été constituée par le Groupe afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau de la rubrique « PA4 : Emprunts et ressources spéciales », figurant parmi les passifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent 19 151 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour le Groupe et doivent être apurés conformément à la réglementation en vigueur.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 030 380 KDT (environ 69,94% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers « *Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NC 24, *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) *Risques identifiés*

Au 31 décembre 2025, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant net de 8 611 517 KDT et représentent environ 54,24% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 12 114 231 KDT alors que les provisions, constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 2 713 749 KDT et 788 965 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) *Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés*

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées

et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;

- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement du Groupe figure au bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025 pour un montant net de 4 608 604 KDT (dont BTA : 3 155 669 KDT et emprunts nationaux : 1 091 710 KDT) et représente environ 29,03% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.3.1 des états financiers consolidés « *Portefeuille d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;

- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique « AC3 : Créances sur la clientèle », figurant parmi les actifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, inclut les créances sur les entités publiques dont le total des engagements a passé de 2 753 319 KDT au 31 décembre 2024 à 2 421 133 KDT au 31 décembre 2025, soit une variation à la baisse de 332 186 KDT (-12%). Les engagements de l'Office du Commerce de la Tunisie (OCT) qui ont évolué de 534 454 KDT au 31 décembre 2024 à 573 273 KDT au 31 décembre 2025, enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la STB Bank (société mère), imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018.

Les engagements des entités publiques, représentant environ 17,31% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2025, sont couverts à hauteur de 1 743 590 KDT par les garanties de l'État, 16 452 KDT par les autres garanties et 21 997 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par la Banque, soit une couverture totale de 1 782 039 KDT. Notons que pour les engagements de certaines entités publiques (hors ministères), les garanties de l'État obtenues en couverture du risque de contrepartie encouru par le Groupe accusent une insuffisance globale de 118 780 KDT au 31 décembre 2025.

- 2) La rubrique « AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers », figurant parmi les actifs du bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2025, renferme une créance douteuse de 71 739 KDT (provisionnée à hauteur de 1 739 KDT) sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement. La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance impayée. Signalons, par ailleurs, que la rubrique « AC7 : Autres actifs » renferme, au 31 décembre 2025, une créance de 15 176 KDT, provisionnée à hauteur de 190 KDT, représentant les frais engagés par la STB Bank (société mère) dans le cadre du contentieux en cours entre l'État Tunisien et le groupe ABCI. Selon une correspondance émanant du Ministère des Finances en date du 13 septembre 2022, le remboursement de cette créance interviendra après la réalisation des travaux d'inventaire et de vérification nécessaires en coordination avec les services concernés de la STB Bank.

- 3) La Note 5.1 des états financiers décrit que la STB Bank (société mère) a procédé, au cours de l'exercice 2025, à la mise en place d'un nouveau système de comptabilité multidevises, avec l'assistance d'un cabinet externe, afin de se conformer aux prescriptions des normes comptables NC 22, *Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires*, et NC 23, *Opérations en devises dans les établissements bancaires*. Cette opération a généré certains écarts de conversion ou de valorisation figurant au niveau de la rubrique « AC7 : Autres actifs » pour leur montant net de 2 452 KDT au 31 décembre 2025. Afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres, suite à l'apurement de ces écarts, le Groupe a constitué une provision pour un montant de 12 105 KDT.

- 4) La Note 5.2 des états financiers consolidé décrit que la STB Bank (société mère) a procédé, au cours de l'exercice 2025, à l'apurement d'anciens suspens BCT et Correspondants (Ledger et Nostro), sur la base des résultats d'une mission confiée à un groupement d'experts-comptables, validés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 15 janvier 2026. Les travaux d'apurement ont concerné la majorité des anciens suspens et ont été effectués sur la base des informations disponibles et en faisant jouer la prescription juridique. Ils ont impacté positivement le résultat de l'exercice 2025 (avant impôt) pour un montant de 8 050 KDT (suite à la reprise d'une provision antérieurement comptabilisée pour un montant de 25 760 KDT).

Cependant, les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (Dinars et Devises) et des comptes des correspondants (Nostro), arrêtés au 31 décembre 2025, font apparaître d'anciens suspens résiduels totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
<i>BCT (Dinars et Devises)</i>	24 936	39 653
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	16 828	5 482
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	8 108	34 171
<i>Correspondants (Nostro)</i>	20 792	35 093
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	8 680	10 894
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	12 112	24 199
Total en KDT	45 728	74 746

L'apurement de ces anciens suspens résiduels pourrait impacter de façon significative la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025. De ce fait, une provision de 2 794 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres.

- 5) La Note 4 des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 indique que le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, 16 filiales (traitées par intégration globale) et 5 entreprises associées (traitées par mise en équivalence). Elle indique, également, que 43 sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation pour les motifs suivants :
- 15 sociétés en liquidation ou en situation compromise ;
 - 13 sociétés en veilleuse ;
 - 12 sociétés dont les états financiers relatifs à l'exercice 2025 sont indisponibles ;
 - 3 sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieures dans un avenir proche ou pour lesquelles une procédure de cession est engagée, en application du paragraphe 11 de la norme comptable NC 35, *États financiers consolidés*.

Les participations dans ces sociétés exclues du périmètre de consolidation ont été comptabilisées comme si elles constituaient des placements (participations non consolidables).

Ladite Note 4 précise, en outre, que la société « Tunisian Foreign Bank - TFB » a été consolidée par application de la méthode de la mise en équivalence, en se basant sur des états financiers provisoires (non audités) arrêtés au 31 décembre 2025, alors que la STB Bank détient 49,99% de son capital social. La Direction estime que la STB Bank ne dispose pas du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société du Groupe, étant donné le nombre des sièges qu'elle occupe effectivement au sein de son conseil d'administration.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas

qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la STB Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans les systèmes de contrôle interne des sociétés du Groupe, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-avant et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la STB Bank et au contrôle comptable au sein de cette société mère.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction de la STB Bank.

Tunis, le 14 avril 2026

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé



**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**
Abderrazak SOUEI, expert-comptable

